

POUR ETRE DANS LES TEMPS

2010

AVANT TOUTE DEMARCHE : transmettre la Cotisation Club 2010 et la demande de licence 2010 du Président du Club et de 2 autres Membres au minimum.

Janvier +tte l'année	Licences
30 Janvier	limite de dépôt des candidatures des Pilotes pour le Trophée Minivert 2010
31 Janvier	limite souscription cotisation club, licence du Président et 2 autres membres mini
30 Juin	limite de dépôt des candidatures pour une épreuve Chpt de France en 2010
1^{er} Août	limite de dépôt des demandes de Médailles FFM 2010
15 Septembre	limite dépôt des demandes de Médailles LIGUE 2010
Septembre	Inscriptions Calendrier. Formulaire d'inscription à fournir au secrétariat de Ligue. Date limite FFM : 10 Novembre
15 Novembre	retour des carnets de pointage des commissaires pour établir le classement du Trophée 2010

Demands de dérogations pour l'ouverture de BUVETTE : 3 mois avant la date de la manifestation (ce délai peut être augmenté, se renseigner auprès de la mairie). **ATTENTION** : vous devrez fournir votre N° d'association et votre **N° d'agrément Jeunesse et Sports**.



LICENCES 2010 : n'adresser au Secrétariat de Ligue **que le feuillet blanc et le feuillet vert** (conserver le jaune, remettre le rose au licencié avec les feuillets guide du licencié et assurance).

IMPORTANT : indiquer la discipline pratiquée, si plusieurs **indiquer seulement la principale**.

ATTENTION : pour les demandes **en cours d'année**, de « licence Inter 1 épreuve », de « duplicata », de « transformation », de « 2^e licence », **utiliser les formulaires spécifiques** (feuilles A4)

AGES DE PRATIQUES : voir tableau récapitulatif ci-joint.

REGROUPER les demandes de licences par CATEGORIE (4 catégories, 1 bordereau par catégorie) :

- 1 – Les Renouvellements (adhérents figurant déjà au fichier intranet) = 1 bordereau
- 2 – Les Nouveaux (ne figurant pas au fichier intranet) = 1 bordereau
- 3 – les Inter et U Européennes = 1 bordereau
- 4 – les demandes de « 2^e licence » = 1 bordereau

2^e LICENCE : récapitulatif succinct :

1 ^{ère} licence	PRATIQUE possible		Obligation 2 ^e licence
	PILOTE COMPETITION ou ENTRAINEMENT	OFFICIEL (selon la qualification)	
INTER, NCA, NCB, NET	OUI	Avec Carte de Qualification *	NON
OFF	NON	Avec Carte de Qualification*	NON

* qualification en cours de validité

Pour les règles et les tarifs (gratuit ou 10 €) concernant les licences LAP, LES, OML, TIM et LDI, consulter le tableau fourni par la FFM. Pour les demandes de « 2^e licence » **utiliser le formulaire spécifique et établir un paiement séparé**.

LICENCES (suite) - Il est impératif de respecter les points suivants :

- 1 – le club doit inviter le demandeur de la licence à prendre connaissance des informations portées sur le Guide du Licencié, notamment celles relatives aux assurances,
- 2 – le demandeur doit correctement compléter et **signer le formulaire**, les parents du *licencié mineur* doivent **signer l'autorisation parentale + la rubrique « à lire et à signer obligatoirement »**
- 3 – la personne chargée de la saisie des licences sur l'intranet fédéral doit **vérifier que le formulaire est complètement et correctement complété et signé**
- 4 – l'exemplaire rose doit obligatoirement être conservé par le licencié, et l'exemplaire jaune conservé par le club

IMPORTANT :

1 - tout formulaire non correctement complété sera retourné au Club,

2 – **seul le certificat médical figurant sur le formulaire de demande de licence visé par le médecin (CACHET obligatoire) est valable, aucun certificat médical sur papier à en-tête d'un médecin ne sera accepté**

1^{ère} ANNEE de licence : pour toute 1^{ère} demande de licence « pilote », **COMPETITON** fournir :

Documents à fournir	6 – 11 ans	12 – 17 ans	18 ans et +
Copie CARTE d'IDENTITE ou Livret de Famille ou extrait acte de naissance	X	X	
Copie du PERMIS de CONDUIRE (recto + verso)*			X
Copie du CASM (et du BSR pour épreuves sur voie publique)*		X	X
Copie du GUIDON d'Argent ou Or (pour les 7 à 11 ans)*	X		

1^{ère} ANNEE de licence : pour toute 1^{ère} demande de licence « pilote », **ENTRAINEMEMNT** fournir :

Documents à fournir	7 – 11 ans	12 – 17 ans	18 ans et +
Copie CARTE d'IDENTITE ou Livret de Famille ou extrait acte de naissance	X	X	
Test « Pilote 1 ^{ère} Année » pour les primo licenciés NET*	X	X	X

* Fournir **TOUS** les certificats concernant la conduite : **PERMIS A, BSR, CASM, GUIDONS** (afin que le maximum d'éléments soit saisi sur la base intranet).

ANCIEN licencié ou NOUVEAU licencié ? : est considéré « ancien licencié » tout pilote figurant dans la base intranet depuis 1996. Les autres, *avant 1996 et ufolep*, doivent fournir un justificatif accompagné de la copie de leur permis de conduire et/ou du casm.

TRANSFORMATION de licence : **utiliser le formulaire spécifique**. **Coût** = tarif 2^{ème} licence – tarif 1^{ère} licence + 10€ (frais transformation).

PERMIS de CONDUIRE, précision : pour les licenciés « **Entrainement** », pas d'obligation de permis. Pour les licenciés « **Compétition** », pour les 7 – 11 ans obligation du Guidon d'Or ou d'Argent, pour les 12 ans et + obligation du CASM. **Voir tableau des âges de pratique ci-joint.**

QUITUS à joindre à la demande de licence pour tout changement de club, sauf pour **TOUS** les licenciés y compris « **Officiel** ». Pas d'obligation de Quitus en cas d'interruption de licence de 2 ans (c'est à dire pas de licence en 2009 + 2008).

Pour les pilotes de CROSS et/ou ENDURANCE T.T. : remettre aux pilotes un formulaire type de bulletin d'engagement aux épreuves de Championnats de Ligue + **LA NOTICE TRANSPONDEURS**.

Pour les pilotes EDUCATIFS : le formulaire de demande d'autorisation de Ligue pour participer aux épreuves Minivert 2010 est à retirer auprès du service Minivert de la FFM ou du secrétariat de ligue, et à retourner à la ligue avant le 30 Janvier 2010

Licence du PRESIDENT du Club à fournir **en même temps que la cotisation club**, en effet, la saisie des licences du club est impossible tant que la licence du président n'est pas validée.

NCA ou NCB, quelle licence choisir ? : selon la discipline et selon le type de Championnat le classement « cumulé » sera ou ne sera pas possible. Se référer aux règlements des Championnats de France et de Ligue 2010.

Précision licence MATT : elle permet le classement au Chpt de France Motos Anciennes Tout Terrain, mais ne permet pas l'entraînement ou la compétition avec des motos « modernes ». Nota : il est possible de participer au chpt de France Motos Anciennes T.T. avec une NCB.

Carte Avantage Moto (CAM) : **IMPORTANT - NOUVEAU** : les demandes de CAM 2010 doivent être établies sur le formulaire de demande de licence 2010 et adressées à la Ligue pour validation. Les CAM seront éditées par le service licences de la fédération et adressées aux clubs.

CHEQUES DE REGLEMENT DES LICENCES ET DES CAM : Voir ci-après la rubrique « paiements »



COTISATION CLUB 2010 : Cotisation de base (pour 50 Timbres) pour un « Club Sportif » 485 €, se décomposant en une partie FFM de 200 €, une partie LMR de 85 € et, **(nouveau)**, *une caution de 200 €* ; **Nouveau** : la caution de 200 € sera reversée au club sportif après envoi du rapport de clôture et paiements de tous droits (y compris les licences 1 manifestation et prestations fédérales éventuelles) **de la(des) manifestations sportives ou éducatives organisées** ; la caution de 200 € pourra aussi être reversée **au titre d'événements autres que ceux précités** sur demande de la ligue ou sur décision de la FFM.

Le club Sportif qui organise au minimum une manifestation, se verra donc automatiquement ristourné un forfait de 200 € ; par rapport à **2009 sa cotisation baissera donc de 100 €**. **Le club Sportif qui n'organise pas** se verra pénalisé de 200 € ; par rapport à 2009 sa cotisation augmentera de 100 €.

pour un « Club Tourisme » la cotisation de base (pour 50 Timbres) est de 225 €, se décomposant en une partie FFM de 200 € et une partie LMR de 25 €.

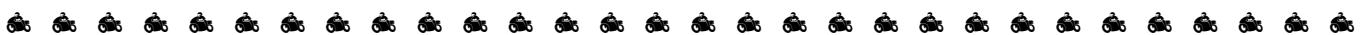
Quelque soit le Club, il est possible de souscrire des Timbres Club en cours de saison, par tranche de 10 minimum, au prix de 2,80 € le timbre.

A noter : pour la 1ère année d'affiliation cotisation à tarif réduit (200 €) pour les clubs « sportifs ».

La cotisation « club sportif » comprend les droits d'entraînement du 01/01 au 31/12/2010, **à condition d'avoir communiqué au Secrétariat l'arrêté d'homologation du circuit, à défaut, la fiche de déclaration d'entraînement sera demandée** ; la cotisation comprend aussi des garanties d'assurance (la « RC Club » sera communiquée aux clubs par la FFM après enregistrement de la cotisation 2010). **ATTENTION** : pour les épreuves, il faut toujours souscrire une assurance spécifique.

Important : - pour être couverts **TOUS** les circuits, qu'ils soient utilisés en « compétition » ou en « entraînement » doivent être **homologués « préfecture »**, il n'y a plus d'homologation « fédérale ».

- les circuits accueillant les sessions **CASM** doivent être couverts par « **l'extension de garantie pour les non licenciés** ».



PAIEMENTS *La LMR Pays de la Loire n'accepte que des chèques émis par un Club (pas de chèques personnels)*

OBJET	Chèque LMR	Chèque FFM
COTISATION et TIMBRES CLUB	X	
LICENCES NATIONALES (pilotes et officiels)	X	
LICENCES INTER - EUROPE - « 1 épreuve »	X	
LICENCES « 1 EPREUVE »	X	
EPREUVES : Droits Inscription & Organisation		X
EPREUVES Chpt France : Caution chpt – Frais Officiels – Forfait chrono		X



RAPPEL IMPORTANT

REGLEMENT Particulier - 2 mois avant l'épreuve

- **en 3 exemplaires** + l'attestation d'assurance (si assurance autre que AMV) établie sur le formulaire type + 2 plans du circuit. **Obligatoire** : 1 Directeur de Course + 2 Commissaires Sportifs + 4 Commissaires de Piste. **ATTENTION** : **Le DC et les CS doivent être titulaires du spécifique** (en cours de validité) de la discipline de l'épreuve.

LICENCES « 1 manifestation »

- **demande** à formuler auprès du secrétariat de ligue **au moins 2 semaines avant** l'épreuve
- **dans la semaine suivant** l'épreuve, adresser au secrétariat de ligue :
 - les feuillets blancs des licences délivrées
 - le récapitulatif des licences délivrées (qui a été faxé à AMV le matin de la manifestation)
 - le chèque de règlement des licences délivrées
 - les licences non délivrées

RAPPORT de Clôture - dans les 15 jours qui suivent l'épreuve, - **en 2 exemplaires** (= les 2 documents cartonnés + 2 listes des engagés + 2 classements + 2 réunions jury + 2 liste des commissaires de piste) **avec les SIGNATURES** des Officiels concernés.

IMPORTANT : Liste des **engagés** : liste des partants **avec les CODES et NUMEROS de licences**

Liste des Commissaires de Piste : tous les commissaires **avec les NUMEROS de licences**

DECLARATION d'Accident : à compléter obligatoirement par le Club et le médecin, **le jour même de l'épreuve**, et remettre au blessé qui complétera et adressera lui-même la déclaration à AMV.

BUREAU CLUB : pour tout changement de Bureau fournir au Secrétariat de Ligue dans les plus brefs délais :
⇒ la composition du nouveau Bureau,
⇒ le récépissé de déclaration en Préfecture ou Sous-Préfecture,
⇒ la fiche d'identification du Club

GILETS de SECURITE, BANDEROLES et DRAPEAUX LIGUE : un stock de gilets de sécurité fluos (marqués FFM-LAMOTO-MAAF), destinés au repérage du personnel de sécurité des diverses manifestations ainsi qu'une banderole d'identification Ligue en PVC et un drapeau à l'effigie de la ligue sont disponibles dans chaque département. Pour tout emprunt, veuillez contacter votre Comité Motocycliste Départemental (C.M.D.)